Samedi, 28 avril 1849. 1re année. — N° 44.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 27 AVRIL 1849.

CE QUE VEUT LE PEUPLE.

Entre les colères tardives, irréfléchies de quelques journaux et les provocations artificieuses des feuilles de la réaction, le Peuple est resté calme, impassible, quoique frémissant d'indignation.

Le Peuple, dans son admirable instinct des choses humaines et de la volonté divine, a compris que les temps sont autres qu'en Février, qu'il n'a plus devant lui de royauté à jeter en holocauste au dieu des Révolutions, de privilége électoral à enterrer sous les pavés de Paris ; il a compris que le suffrage universel et la République doivent enfin lui ouvrir les portes de cette société dont il supporte les charges, quoiqu'on lui en dénie les bénéfices.

Oui, ce que veut le Peuple français pour lui, comme pour les Peuples de l'Europe, c'est l'entrée du Peuple dans la grande famille humaine, dont les aristocraties de toutes les époques l'ont violemment exclu.

Les traditions historiques sont là pour prouver que le privilége a toujours été en conspiration flagrante contre la masse du Peuple.

A Lacédémone, les Ilotes, quand ils réclamaient l'égalité des droits pour les habitants d'un même pays, étaient massacrés par les conservateurs spartiates.

A Rome, Tibérius et Caïus Gracchus étaient assommés par les conservateurs patriciens.

A Rome, l'intérêt de l'argent était à cent pour cent ; et les patriciens législateurs, possesseurs de toutes les denrées qu'ils vendaient aux plébéiens à des prix exorbitants, avaient le droit de réduire à la condition d'esclave le débiteur insolvable, non seulement lui, mais sa femme et ses enfants.

Et quand le Peuple se révoltait contre ses bourreaux, le Sénat avait toujours sous la main, pour le châtier et le décimer, quelque Sylla conservateur.

Au Calvaire de Jérusalem, le Christ était crucifié par les Pharisiens conservateurs.

Lorsque le flot de Barbares qui détruisit l'empire de Constantin pour en former une société nouvelle eut hérissé l'Europe de forteresses et de lois féodales, les habitants de Vezelay et de Cambrai, qui, les premiers en France, levèrent la bannière de l'indépendance communale, furent pendus et excommuniés par leurs seigneurs et maîtres les abbés et les évêques conservateurs.

Depuis l'enfance des sociétés, quelles sont donc ces demandes exorbitantes des Peuples aux gouvernements, pour que les gouvernements n'aient jamais su y répondre que par le fer et le feu ?

Ces demandes sont : le droit à la famille, aux jouissances du foyer domestique, au bonheur de la vie intime, à l'éducation, à la propriété par le travail, comme garantie de la liberté générale et individuelle.

Certes, en présence de ces légitimes réclamations, nul ne se douterait que pendant six mille ans la terre a été couverte de ruines et de sang par des conspirateurs intéressés à les repousser.

Jamais le Peuple, tant et si souvent calomnié jadis par les historiens de l'aristocratie, de nos jours, par les dignes descendants de ces affranchis romains calomniateurs jurés, aux gages des Trimalcion de tous les pays, n'a demandé que cette faible indemnité, comme rémunération tardive de ses sueurs, perdues en labeurs improductifs pour lui, de son sang toujours largement répandu pour consolider les tyrannies, détruire la liberté, et cela sans arrière-pensée de haine ni de vengeance pour tant de siècles d'oppression, parce que le Peuple est grand, religieux, et sacrifie ses douleurs passées et présentes à l'avenir de l'humanité !

La TRIBUNE DES PEUPLES adhère au programme de la presse démocratique, publié le 5 avril.

Elle fait des réserves sur deux articles.

En ce qui concerne la *subordination formelle du pouvoir exécutif à l'Assemblée nationale*, la TRIBUNE DES PEUPLES l'accepte, *en tant que l'Assemblée agira dans le sens du programme.*

Quant à la question de l'enseignement, elle fait les mêmes réserves que la *Démocratie pacifique.*

M. Napoléon Bonaparte est arrivé à Paris hier, à neuf heures du soir. Après avoir appris, le 21, la publication par le *Mémorial Bordelais* de la lettre qu'il avait écrite au président de la République, et instruit de l'intervention de l'armée française à Rome, M. Napoléon Bonaparte a cru devoir protester à la fois comme représentant du peuple dans l'intérêt de la France et comme membre de la famille Bonaparte pour l'honneur du nom qu'il porte.

On ne s'explique pas le procédé que le ministère a employé à l'égard du neveu de Napoléon. En effet, il avait été convenu entre Louis-Napoléon Bonaparte et son cousin que ce dernier, aussitôt la remise de ses lettres de créance, reviendrait à Paris pour diriger les élections.

La mesure prise envers M. Napoléon Bonaparte est d'autant moins excusable qu'il avait envoyé sa démission en même temps que la nouvelle de sa prochaine arrivée.

Le ministère a voulu devancer de douze heures la publication de cette démission. Il a agi dans cette circonstance comme dans toutes les autres, pour donner satisfaction aux exigences de ses amis politiques les orléano-légitimistes qui se nomment officiellement les amis de l'ordre.

Une correspondance nous apporte la nouvelle que les Hongrois ont remporté une nouvelle victoire entre Isassaak et Godaelle.

C'est l'avant-garde du général Welden qui a éprouvé cette défaite.

Les Hongrois ont pris 35 canons.

Le grand-duc de Toscane n'est pas encore rentré dans ses Etats.

Le mouvement de Livourne l'a effrayé.

On nous assure que ce souverain a demandé l'intervention du gouvernement français en sa faveur. Cette demande a été repoussée.

Le milliard silésien.

Nous recevons des diverses contrées de la Pologne des nouvelles qui montrent à nu les afflictions du peuple et toute la misère de la société actuelle. Les paysans entre le Dniester et le Pruth, écrit-on, mangent depuis plusieurs semaines de la paille cuite au four, de la soupe au foin. A cent lieues de là, dans la Haute-Silésie, nous rapporte la même poste, les paysans ne se nourrissent plus que d'herbes. Enfin tout le long de la frontière du royaume de Pologne, les armées russes ont tout dévoré et les paysans meurent de faim.

Le printemps, qui éveille toutes les forces de la nature, n'annonce que des souffrances et la mort aux êtres humains.

Et tous ces tristes messagers nous arrivent des contrées qui sont fertiles ou qui ont dans leur voisinage des pays riches en grains et bénis de la nature.

Ce sont les mêmes nouvelles auxquelles les gouvernements de la monarchie modèle de la Russie, de l'Autriche paternelle, de la Prusse pleine d'instruction, ont habitué l'Europe depuis bien des années.

Chaque printemps répète le même écho de malédiction aux trois archimonarchies. Non, nous ne pouvons pas attribuer cette misère à d'autres causes qu'à l'institution monarchique avec tout son cortége de priviléges, de bureaucratie, d'armées permanentes et d'esclavage politique et social. La domination étrangère qui pèse sur ces populations et qui caractérise ces trois gouvernements porte le même fruit que l'Angleterre recueille chaque année en Irlande. On y appelle en aide la famine pour détruire peu à peu le Peuple qu'on n'a pu tuer sur les champs de bataille, sur les échafauds et par des raffinements diplomatiques.

Et, après tout cela, on crie par toutes les voix de la réaction : « Ne troublez pas le repos de vos gouvernements, n'aidez pas les autres peuples à renverser vos ennemis, laissez maintenir l'ordre chez vous, soyez témoins indifférents de votre propre destruction. »

C'est surtout dans la Haute-Silésie, qui appartient à la Prusse, que le système monarchique est le plus violent à l'égard de la population polonaise. Pour dénationaliser le grand-duché de Posen, il faut d'abord exterminer la nationalité polonaise dans une province où elle résiste depuis plus longtemps, d'où des efforts séculaires n'ont pu l'extirper. Ne pouvant germaniser la population silésienne, on préfère l'anéantir par la famine. Tel est le système du gouvernement prussien. Il a trouvé dans la province des auxiliaires pour atteindre ce but dans les familles allemandes ou juives qui ont remplacé l'ancienne noblesse polonaise, telles que le prince de Ratibor, les comtes Henkel, Renard, Hochberg, Hohenloh, les barons Tost, Rotschild et beaucoup d'autres qui, n'ayant aucune sympathie pour la population polonaise, l'exploitent d'une manière indigne.

Les employés prussiens, les landrath, choisis parmi les mêmes exploiteurs, étrangers au pays, sont les alliés naturels de la politique de Berlin et des oppresseurs du peuple. Maintenir le peuple dans l'ignorance, l'appauvrir, le dégrader par tous les moyens, c'est le but commun du gouvernement, des familles prussiennes qui possèdent le pays et de la bureaucratie. Cela nous explique pourquoi les paysans de la Haute-Silésie sont décimés chaque année par la famine. Lorsqu'il y a deux ans, ce fléau excitait la compassion de l'Allemagne démocrate, une somme de 100,000 écus, en passant par les mains des employés prussiens, a été, dit-on, détournée de sa destination et le gouvernement s'est tu pour ne pas contrarier sa propre politique.

Le même fléau sévit cette année et la démocratie allemande s'en émeut de nouveau ; mais, éclairée par l'expérience, elle n'a plus recours à des souscriptions qui, au lieu de diminuer le malheur de la population silésienne, enrichirait ses ennemis ; elle propose un moyen plus radical.

C'est le *Journal démocratique de Cologne* qui en a pris l'initiative. Il y a quelques semaines, ce journal a démontré jusqu'à la dernière évidence que la cause principale de la famine périodique de la population de la Haute-Silésie réside dans les riches propriétaires fonciers qui l'exploitent et l'empêchent de parvenir à une aisance générale. C'est cette population qui les enrichit et qui ne retire pas de son travail le strict nécessaire pour ne pas mourir de faim.

Il a évalué que, depuis trente ans seulement, les riches propriétaires ont volé au peuple un milliard, et il conclut que les chevaliers de grand chemin, ces pillards chrétiens comme il les appelle, doivent restituer au peuple ce qu'ils lui ont pris par l'oppression et par des abus de pouvoir. Il exige qu'ils expient la mort de tant de milliers d'habitants tués par la famine et par le sacrifice de leur usurpation. Il demande que les majorats des seigneurs siciliens soient démembrés, qu'ils soient astreints à supporter proportionnellement les mêmes charges que celles qui pèsent sur les paysans.

L'article de la *Gazette démocratique* a complétement été approuvé par les démocrates de Breslau, qui l'ont fait imprimer à un *million* d'exemplaires.

Puissent-ils contribuer à faire cesser le règne de l'injustice dans cette *perle* de la monarchie prussienne, comme l'a nommée dans un de ses discours le roi de Prusse, et effacer à l'avenir cette tache lugubre qui reparaît chaque année sur l'horizon de la Haute-Silésie !

FEUILLETON DE LA TRIBUNE DES PEUPLES

DU 28 AVRIL 1849.

UNE GRANDE DAME (1).

I.

— Oh ! c'est affreux ! dit la marquise, en se tordant les mains.

— N'est-il pas plus affreux, ma belle tante, reprit avec un sourire pincé le vicomte en se levant, de voir une aussi jolie personne, une charmante femme comme vous êtes, une adorable veuve de vingt deux ans, errer solitaire au milieu du monde qui l'admire, vivre en ermite, jeter au vent ce plantureux printemps d'amour qui s'écoule inerte, et portant plutôt le deuil de ses beaux jours perdus que celui d'un homme qui n'eut de mari que le nom?... A ce soir, chère dame.

Une heure après, madame de Verny revenait à elle, à la suite d'un évanouissement dont elle ne se rendait pas compte. Le vicomte n'était plus là ; Eugène travaillait sans paraître avoir rien remarqué ni rien entendu ; on eût dit qu'il ne s'était pas même aperçu de l'état de la marquise, qui pourtant se rappelait vaguement avoir reçu des soins actifs et bienfaisants.

Comme elle parcourait ses salons, quelque temps après, elle dit à Eugène :

Vous viendrez ce soir, monsieur l'architecte. Il y a mille choses qui auront besoin de vos idées et de votre main habile

— Oh ! madame la marquise, je n'y manquerai pas, répondit le jeune homme tout ému.

C'est singulier ce que je sens là et là, se dit à lui-même Eugène en touchant son cœur et sa tête ; il me semble que je suis près d'un des moments décisifs de ma vie Voilà bien longtemps que j'admire madame de Verny, mais je n'aurais jamais cru trouver en moi assez de courage pour approcher d'elle aussi près que je l'ai fait aujourd'hui..... Pauvre femme ! elle a été si maltraitée par ce vicomte..... le misérable, va ! Comme elle était belle, étendue presque sans vie, et penchant ce cou, cette poitrine et ce visage qui eussent inspiré Raphaël... Oui, elle était bien belle, et j'étais bien heureux d'être là, d'aspirer son souffle haletant, de réchauffer dans mes mains ses fines mains enveloppées d'un gant de glace, de laisser courir mon haleine brulante sur sa peau blanche et pâle ! Oh ! oui, j'étais bien heureux !... Heureux !... c'est malheureux qu'il me faut dire, insensé ! Arrière, rêves dorés qui cachez la triste réalité ! Sensations divines qui élevez au rang de bonheur ineffable les souffrances du martyr !... Et cependant, elle est bien belle, belle comme ma mère devait l'être à vingt ans, belle comme l'eût été ma sœur si Dieu me l'eût conservée, belle comme cette forme que je rêve en face d'un bloc de marbre ! Oh ! mon Dieu !...

Le soir, Eugène était venu donner un nouveau coup-d'œil aux appartements qui s'emplissaient de monde, de parfums, de bruit et de lumière. Il était encore retiré dans le boudoir, où plusieurs des objets qui le garnissaient avaient besoin d'être en harmonie avec ce ton particulier et factice que la nuit enflammée donne aux clairs et aux ombres. D'ailleurs, retraite réservée à la maîtresse de la maison, la chambre à coucher et le boudoir n'avaient à recevoir que ces quelques intimes avec lesquels on aime à s'entretenir tout bas, à l'abri du bourdonnement qui gronde et roule derrière la cloison.

La fête durait depuis deux heures.

On chuchotait avec un certain mystère et plus d'une fois Mme de Verny avait saisi en passant auprès de plusieurs groupes des lambeaux de phrases où son nom, sa personne se trouvaient mêlés.

Comme ces phrases hachées qui lui arrivaient à travers la houle, la marquise sentait instinctivement qu'on la mettait elle-même en pièces.

Elle était inquiète.

Le murmure devenait de plus en plus distinct, et son nom lui paraissait planer au-dessus des têtes et monter comme au milieu d'un bourdonnement sonore.

Ses oreilles tintaient, son esprit vacillait.

Il semblait qu'elle grandissait, qu'un piédestal, un pilori peut-être, se dressait sous elle, que sa tête dépassait toutes les autres, et que toutes les bouches disaient : *la voilà !*

Tout-à-coup, une voix surmonta le murmure de la foule, et dit d'un ton accentué :

— Vous en avez menti !

Cette voix était celle de M. le comte de Bernain.

Il y eut dans tout ce monde une minute de silence effrayant.

La marquise, à demi-suffoquée, était amenée dans sa chambre, suivie d'un grand nombre de ces gens qui aiment à voir mourir, que ce soit un corps ou une réputation. Gens que l'on rencontre dans la rue, autour d'un malheureux écrasé ou d'un ouvrier tombé de haut ; qu'on voit dans les salons dévorer avec les yeux les derniers râlements de l'honneur d'une femme, les dernières étincelles de la fierté d'un homme.

M. de Bernain et M. de Verny étaient là.

Le vicomte s'approcha de sa tante, plus blanche que les camélias qui se mêlaient dans sa coiffure aux fleurs rouges dont l'éclat l'écrasait alors.

— Comment, dit auprès d'eux une voix dans le fond ; comment, madame de Verny !...

Ce mot, prononcé avec un indéfinissable accent de moquerie et de dédaigneuse commisération, déchira les oreilles de la pauvre marquise, comme l'aurait fait un fer rouge.

Elle se releva convulsivement et voulut parler ; mais sa langue était paralysée par la colère, enchaînée par l'orgueil.

Puis sa douleur devenant la plus forte, son orgueil plia ; elle murmura :

— Sauvez-moi, mon Dieu !

— Avez-vous choisi entre de Bernain et moi ? demanda tout bas le vicomte.

— Oh ! pas vous, pas vous, s'écria vivement Hermance.

Un éclair de fureur traversa les yeux de M. de Verney, qui se leva, et, d'un ton calme et clair, dit :

— Eh quoi ! que dit-on ? Quels sont ces propos indignes de nous ? Pourquoi infliger une femme dont je connais la vertu ? Je sais bien que M. le comte de Bernain éprouve une grande affection pour madame de Verny ; mais moi aussi, on le sait, j'ai pour elle l'admiration la plus vive...

— Que faites-vous, monsieur ? dit auprès de lui la marquise d'une voix mourante.

— La tendresse la plus sincère. Pourquoi ne dirait-on pas de moi ce qu'on ose dire de M. de Bernain ? Quoi qu'il en soit, je n'hésiterai pas demain, comme je l'eusse fait hier, à demander la main de madame la marquise, mon honorée tante. Et comme je crois à l'énergique dénégation que M. le comte a tout à l'heure donnée à ces calomnies sournoises, je ne doute pas que mon noble ami ne soit prêt à se soumettre à la décision de madame la marquise.

Cette allocution du vicomte déplaçait la question, mais ne la changeait pas. Comme l'audacieux neveu d'Hermance s'y attendait, le comte de Bernain, prêt un instant auparavant à se mettre en feu pour prouver l'innocence de la marquise, qu'il connaissait bien par rapport à lui, venait de penser, en écoutant la déclaration du vicomte, que ces bruits de tout à l'heure pouvaient être vrais relativement à ce dernier, qui s'offrait si généreusement au choix de cette femme inculpée de honte.

(1) Voir le numéro d'hier.

Une voix de la Roumanie.

Le peuple rouman (Valaque et Moldave) n'a pas méconnu son rôle dans la lutte actuelle des peuples contre le despotisme. Il a voulu secouer le protectorat qui lui avait été imposé, et il s'est déclaré prêt à défendre en avant-garde la liberté européenne contre le despotisme du nord. Il l'a fait au moment même où la Russie, protectrice des principautés danubiennes, guettant la proie de son protégé, concentrait une armée à une petite distance de Jassy.

Les efforts du peuple roumain ont échoué, et depuis ce temps la presse révolutionnaire ne se lasse pas de calomnier la cause des Roumans pour la rendre odieuse au public européen. L'année 1848, si riche en promesses, a donne aux peuples opprimés une leçon dont ils ne tarderont pas à profiter.

Quant à la révolution roumane, nous pouvons assurer que ses chefs les plus audacieux ne se promettaient pas d'en obtenir un résultat immédiat. *Liberté! égalité! fraternité! Solidarité des peuples! Affranchissement des peuples opprimés!* Ces mots retentissaient au printemps de l'année dernière dans tous les pays de l'Europe, et les mots du poëte gaulois : *Peuples! formez une sainte-alliance et donnez-vous la main!* étaient répétés avec joie depuis les bords de la Seine jusqu'à la mer Noire. Le peuple rouman, tout opprimé qu'il était, n'a pas manqué à l'appel général.

Voilà tout ce qu'il a fait pour le moment; privé de ressources et dans l'impossibilité d'assurer à sa cause la victoire à main armée, le peuple rouman se leva plein de foi dans la sainteté de ses droits, dans l'inviolabilité des traités, dans la sympathie de l'Europe, intéressée au sort de son pays. On ne croyait pas à cette époque que le manifeste de Lamartine pût contenir un piége pour la liberté de l'Europe. Les hommes de la révolution roumane ont fait tout ce que l'amour de la patrie leur commandait, ce que leurs moyens leur permettaient de faire. Des circonstances plus fortes qu'eux les ont empêchés d'obtenir les résultats qu'ils avaient désirés.

Les événements de Juin furent le prélude des saturnales réactionnaires. Séparés de leurs frères de Transylvanie par les efforts de la camarilla autrichienne, méconnus par les Hongrois, arrêtés dans leur tendance par la politique évasive et isolée du cabinet turc, les Roumans virent toute l'étendue de la catastrophe parisienne.

La tempête qui menaçait la révolution roumane éclata dans toute sa force le 25 septembre. Le massacre préparé à Bukarest par le général Duhamel avec une adresse infernale, fut le signal de l'entrée des Russes. L'ordre et l'ancien esclavage rentrèrent à la suite des baïonnettes.

Pendant que tout ce que le pays avait de plus intelligent et de plus courageux languit en prison ou supporte les peines de l'exil, les légitimes *patres patriæ* donnent aux oppresseurs de leur nationalité des fêtes brillantes et dansent sur les tombeaux des héros morts pour la liberté. Le Peuple, qui paie ces festins de son sang et de son travail, les regarde dans son deuil en déplorant sa puérile magnanimité aux jours où il avait le pouvoir. Adieu, ô peuples aveuglés, à la doctrine de l'amour et de la réconciliation ! Adieu à la théorie de l'Évangile, à laquelle on vous a répondu par le fer et le glaive, par l'état de siége et les fusées à la Congrève. Regardez l'Europe bombardée et inspirez-vous à la vue des ruines de l'héroïque Brescia!

* * *

Correspondance particulière de la Tribune des Peuples.

GÊNES, 25 *avril*. — La réaction touche à sa fin. Les rétrogrades se sont trop empressés. Je pense que je vous apprendrai bientôt qu'une insurrection générale a éclaté : heureusement pour nous les *codini* n'ont pas le sens commun ; ils croient faire leur petit 1815 et 1821 ! Les aveugles! Ils ne font, au contraire, qu'éclairer la marche du gouvernement ; combien de gens, par exemple, auraient méconnu la sainteté de nos principes et la justice de notre révolution sans les excès de La Marmora et les sottises de Pinelli? Ainsi tout le monde y voit clair aujourd'hui.

Le ministère de Turin n'est pas bien rassuré, malgré son effronterie; on assure, au contraire, qu'une crise ministérielle est imminente, car les personnes qui le composaient ne sont pas arrivées toutes au même degré de scélératesse que Pinelli et Delauney.

Vous aurez vu par la *Concorde*, qui est l'expression du parti modéré, et surtout le véritable organe de la province du Piémont, à quoi vous en tenir à l'égard de cette troupe de bandits et de codini qui forment le conseil du nouveau bombardeur par la grâce de Dieu. Tenez pour sur que la voix de ce journal trouve un écho dans tout le royaume. Pinelli voudrait le supprimer, mais il ne l'ose encore ; il se garde bien, du reste, de se maintenir dans la stricte légalité. On dit que, pour réussir, il aura recours aux moyens du roi de Naples.

Maintenant, pour voir où peut arriver l'impudence des réactionnaires, il faut lire l'aimable *Gazette de Turin* :

Le mouvement de Gênes n'est que l'effet de la hardiesse de douze scélérats. Tout le reste de la ville n'y a pris part que forcément et, en effet, pour preuve du fait, on met la ville en état de siége sans même le déclarer. Toujours, d'après la même feuille, la garde nationale a été entraînée par un chef de scelérats, le général Avezzana, élevé à ce poste par le gouvernement lui-même ; mais la garde aime beaucoup le gouvernement actuel, et pour preuve on dissout la même garde, on la force à déposer les armes et, comme dernier affront, on la dépouille de ses habits. Le cœur du Peuple a toujours été pour S. M. divine Victor Emmanuel II; mais toute réunion est sévèrement défendue, la liberté de la presse est supprimée et, quoique le journal démocratique n'existe plus, on craint même les journaux de l'aristocratie. Les commerçants sont joyeux de la nouvelle politique; en effet dans les cafés du commerce, la *Costanza* et le *Cairo*, s'il arrive qu'un militaire y entre, tout le monde se sauve à l'instant même. Dernièrement le nouveau Windishgraetz, La Marmora entra au *Cairo*, accompagné d'un de ses aides-de-camp; aussitôt tous les négociants prirent la fuite. Celui-ci se tourna avec colère et sortit. Par ordre du même général, le grand théâtre a été ouvert, mais on n'y voit que quelques officiers avec des agents de police. En un mot, on considère ces hommes comme des pestiférés.

Le général La Marmora est parti hier pour Turin par suite d'un courrier arrivé de cette ville. On dit qu'un mouvement contraire y a éclaté. On ajoute que le gouvernement et la cour ont l'intention de se retirer ici. Les Génois iront à leur rencontre sans doute.

Le bateau à vapeur le *Virgile* se rend à l'instant même à Savone pour transporter dans l'île de Sardaigne un régiment, afin de rétablir l'*ordre* dans cette île *fâcheuse et mal intentionnée*. D'après cela, il paraîtrait que la Sardaigne est en insurrection. Si cela est, je vous donne ma parole qu'elle est perdue à jamais pour les Piémontais, ces indignes Croates de l'Italie.

Hier est parti d'ici vers la Spezzia un escadron de cavalerie avec une batterie. Le bateau à vapeur le *Lombardo* est parti aussi pour la même destination, chargé de troupes. Tout cela est envoyé contre les Lombards qui se trouvent à la Spezzia. Quelle infâmie! Mais c'est là de l'ordre aux yeux de nos gouvernements réactionnaires.

A l'instant même il parvient à ma connaissance que le sénateur Plezza, directeur général des postes, a donné sa démission pour cause de violation forcée des lettres par le ministre Pinelli. Un bateau à vapeur arrive de Livourne et j'apprends qu'à son départ le tocsin sonnait et la générale battait dans toute les rues.

Ici il y a un calme qui ressemble beaucoup à celui des tombeaux. On travaille à défaire les barricades et à remettre les pavés, mais je crois que ce n'est pas pour longtemps.

Nous avons appris l'expédition réactionnaire du gouvernement français ; mais les actes de ce gouvernement ne nous surprennent plus. Pourtant, quoique contre nous, nous aimons à voir les pantalons rouges en Italie. C'est toujours de l'espoir.

Oh! si la France comprenait ses intérêts, elle n'enverrait pas soutenir la réaction, qui se tournera bientôt contre elle. Je sais bien que ses gouvernants actuels ne demandent pas mieux ; je m'étonne cependant de ne pas voir tout ce qui est de bonne foi se révolter contre une pareille conduite.

Le temps de la réaction touche à sa fin. C'est ma foi et mon espoir Que les démocrates de toutes les nations ne faiblissent point ; le jour du triomphe n'est pas loin.

Salut et fraternité!

MARSEILLE, 23 *avril*.—Nous avons reçu aujourd'hui une lettre de M. Nicolas Accame, réfugié italien et rédacteur du journal *Il Pensiero*, dans laquelle nous puisons les détails suivants :

« L'amnistie accordée par le nouveau roi de Piémont ressemble beaucoup aux graces paternelles des despotes d'Autriche et de Russie, ces derniers du moins avertissaient les malheureux portés sur les listes d'exclusion.

M. Chiappara, garde national à cheval, porteur d'une dépèche du général Avezzana au général Lamarmora, arrêté sur la route par les Croates Piémontais, fut garotté, menacé d'être fusillé, et, deux jours après la proclamation de l'amnistie, envoyé au fort de Fenestrelle, le Spielberg piémontais. Cet infortuné est le fils unique d'une des principales familles de Gênes.

Maintenant, *l'ordre règne à Gênes!* La plume se refuse à tracer toutes les horreurs qui ont été commises par les alliés des Croates, les soldats piémontais !

L'aubergiste de Granaloro, après avoir été battu, fut lié à une planche et contraint d'assister ainsi aux violences indicibles exercées sur sa femme par une quarantaine de soldats ivres de vin et de luxure.

Aucune des familles génoises qui se trouvaient à la campagne au moment de l'arrivée de l'armée sardo-croate n'a pu échapper à la brutale fureur des fuyards de Novare.

Les quartiers livrés au pillage sont dans un état de désolation impossible à décrire: ces brigands, pour s'emparer des bagues et des pendants d'oreilles des femmes et des jeunes filles, se faisaient un plaisir d'abattre à coups de sabre les mains et les oreilles de ces infortunées.

Les femmes et les filles ont été dépouillées de leurs vêtements et exposées aux insultes de cette infâme soldatesque.

Chez M. Carotto, négociant, un soldat moins barbare défendit au péril de sa vie la femme et les six jeunes filles de ce citoyen contre la brutale agression de ses compatriotes.

Gênes a été bombardée pendant trente-six heures, les environs sont entièrement saccagés. A voir la démolition des palais Pereto et Doria, on croirait qu'une horde de Vandales a voulu y inscrire la trace de son passage.

Dernièrement, une compagnie de tirailleurs piémontais était de garde au palais municipal, au milieu de la nuit, cette compagnie quitta son poste et se mit à piller les vastes magasins d'un bijoutier, situés rue Charles-Albert, en face l'église Saint-Laurent. Aux plaintes des personnes volées, le général La Marmora répondit pour toute consolation : « Vous avez voulu la guerre, subissez-en les conséquences. »

L'irritation des Gènois est tellement vive que tout café où se présente un officier piémontais est immédiatement abandonné.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui dans sa partie officielle : 1° Une loi relative à la fixation du budget des dépenses du ministère des finances exercice 1849 :

Au nom du peuple français.

L'Assemblée nationale a adopté,

Et le président de l'Assemblée poomulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique. — Des crédits sont ouverts au ministre des finances sur l'exercice 1849 (budget de la dette publique, des dotations du ministère des finances, des frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics, et des remboursements et restitutions, nonvaleurs, primes et escomptes), jusqu'à concurrence de la somme de sept cent six millions cinquante-neuf mille cinq cent vingt-deux francs (706,059,522 fr.), conformément à la partie de l'état A. ci-annexée. (Voir l'art. 2 de la loi relative à la fixation du budget des dépenses du ministère des travaux publics. (Exercice 1849.)

Délibéré en séance publique, à Paris le 19 avril 1849.

Le président et les secrétaires,
GREVY, vice président; ÉMILE PÉAN, F. DEGEORGE, LOUIS LAUSSEDAT, J. RICHARD, PEUPIN, LOUIS PERRÉE.

Le président de l'Assemblée nationale,
ARMAND MARRAST.

2° Une circulaire du ministre de la justice relative aux pourvois en cassation.

Séance de l'Assemblée.

L'Assemblée a continué aujourd'hui sa délibération sur le budget de la marine. Le débat a offert peu d'intérêt, les diverses réductions proposées par la commission ont été successivement adoptées jusqu'à la réduction de deux millions et demi sur le personnel des équipages, que l'Assemblée a rejetée, après deux discours de MM. Lamoricière et Dufaure. En revanche, l'opposition est parvenue à faire passer une réduction de 500,000 francs sur les travaux dans les ports.

A propos du chapitre sur les chiourmes, M. Schœlcher s'est vivement élevé contre le traitement infligé aux condamnés poliques qu'on avait séparés, et accouplés avec des malfaiteurs de la dernière catégorie. MM. Beaune et Valette ont parlé dans le même sens, mais nous doutons que leurs paroles puissent avoir un résultat quelconque en présence de l'inconcevable prodigalité du gouvernement actuel en fait d'exécutions, de peines, de condamnations, d'amendes, etc. « Malheur aux vaincus! » voilà tout ce que nous fait entendre la Thémis de 1849, il faut donc patienter jusqu au moment où le Peuple saura lui faire articuler les mots d'oubli et de clémence.

En attendant, le citoyen Félix Pyat va interpeller demain le gouvernement sur les violations commises journellement par M. Faucher sur le droit de réunion électorale. Nous allons entendre encore les raisons du ministre de l'intérieur, qui, d'après lui, sont les meilleures en ce qu'elles lui paraissent les plus fortes.

Comités et commissions.

M. Lecour, représentant du peuple, envoyé à l'Assemblée nationale par nos établissements des Indes, a présenté une proposition tendant à accorder à ces mêmes établissements un représentant à l'Assemblée législative.

Par suite de la réduction à 750 des membres de l'Assemblée législative, les possessions françaises dans l'Inde (côte Coromandel) se trouvent sans représentant. Leur population ne s'élève pas à moins de 170,000 habitants. Elles ont, surtout Pondichéry et Karical, un mouvement maritime des plus considérables. La France exporte 15,000,000 fr. de marchandises diverses, et les comptoirs sont pour elle d'une haute importance par rapport à l'Inde, où les Anglais règnent sans concurrents.

La proposition de M. Lecour, pour laquelle il a réclamé l'urgence, a été envoyée au comité de législation.

—

M. le ministre de l'intérieur vient de présenter une proposition relative à la célébration de la fête du 4 mai.

M. Faucher demande, pour les frais de cette solennité du premier anniversaire de la proclamation de la République française, une allocation de 200,000 fr.

Nous ne pouvons nous empêcher de reproduire textuellement le court exposé des motifs dont la proposition ministérielle est précédée.

« C'est un devoir pour le gouvernement de la République de donner à la fête du 4 mai la magnificence que comporte un tel anniversaire. »

« Un *Te Deum* chanté sur la place de la Concorde en présence de l'Assemblée nationale et des autorités constituées, nous a paru la forme la plus convenable de cette manifestation. Des réjouissances publiques, des illuminations, des spectacles et une fête donnée par la ville de Paris au président de la République française, concourront à la célébration de la journée du 4 mai. Et si le gouvernement ne vous demande, pour subvenir aux dépenses de cette solennité, qu'une somme de 200,000 fr., *c'est que la ville de Paris, fière d'avoir vu s'accomplir dans son sein les événements dont vous avez ordonné la commémoration*, a voulu prendre sa part des dépenses de la fête. »

—

M. de Falloux a présenté à l'Assemblée nationale un projet de loi destiné à reporter sur l'exercice de 1849 un portion non employée du crédit ouvert, par la loi du 20 juin 1847, pour des constructions et des acquisitions mobilières et immobilières dans divers établissements de l'université.

Cette portion restée sans être épuisée est de 94,572 fr., et elle est destinée aux dépenses de construction, d'appropriation et d'ameublement d'un conservatoire anatomique à la faculté de médecine de Montpellier.

—

M. de Panat a lu à la commission du buget son rapport sur la demande du crédit de 15,000,000 fr., applicable à l'achèvement du chemin de fer de Tours à Nantes. Le rapport favorable au projet, sauf quelques modifications, a été déposé aujourd'hui sur le bureau du président de l'Assemblée.

—

M. Cordier a lu également son rapport sur le tarif de navigation du canal de Saint-Quentin. La discussion a été renvoyée à demain.

Voici l'ordre du jour que le général en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée a adressé à ses soldats :

Soldats,

Le président de la République vient de me confier le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

Cet honneur impose des grands devoirs : votre patriotisme m'aidera à les remplir.

Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien pussent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. Il nous confie le drapeau de la France, pour le planter sur le territoire romain, comme un éclatant témoignage de nos sympathies.

Soldats de terre ou de mer, enfans de la même famille, vous mettrez en commun votre dévoûment et vos efforts cette confraternité vous fera supporter avec joie les dangers, les privations et les fatigues.

Sur le sol où vous allez descendre, vous rencontrerez à chaque pas des monuments et des souvenirs qui stimuleront puissamment vos instincts de gloire. L'honneur militaire commande la discipline autant que la bravoure ; ne l'oubliez jamais. Vos pères ont eu le rare privilége de faire chérir le nom français partout où ils ont combattu. Comme eux vous respecterez les propriétés et les mœurs de populations amies : dans sa sollicitude pour elles, le gouvernement a prescrit que toutes les dépenses de l'armée leur fussent immédiatement payées en argent. Vous prendrez en toute occasion, pour règle de conduite, ces principes de haute moralité.

Par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples ; elle ne souffre pas moins de la licence que du despotisme.

L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquéri r

Mis ainsi en demeure d'examiner la force de ses sentiments pour la malheureuse marquise et de prouver son amour, il hésita.

Elle s'affaissa sur son siége et rencontra près d'elle un visage où se voyait la trace des larmes. C'était celui de son architecte intime, Eugène, qui morne et abattu se disait ces mot que les oreilles surexcitées de la pauvre femme saisirent aussitôt :

— S'appeler comte et méconnaître une pareille femme! Oh! je voudrais être baron, duc ou roi! j'abriterai son honneur sous ma couronne,

Les mains des deux jeunes gens se rencontrèrent ; un de ces regards magnétiques dans lequel l'âme se matérialise s'échangea entre eux.

Alors la figure calme et pure, le front seulement un peu moite et les lèvres serrées, madame la marquise de Verny se leva droite, ôta au milieu du silence que son action avait subitement amené sa parure étincelante de fleurs et de pierreries, et détachant de son bras gauche le bracelet auquel était attaché le portrait de son mari, M. de Verny, elle dit de sa voix la plus suave, la plus exquise :

—Cette soirée m'a rappelé qu'une femme seule ne devait pas compter sur la bienveillance d'autrui ; qu'il lui faut en ce monde un appui... M. le vicomte de Verny mieux que tout autre combien sont fausses les calomnies qui ont amené la scène que je veux terminer. . J'abandonne une fortune dont le poids est si lourd que mon honneur n'est pas assez fort pour le supporter... Je quitte un nom que je n'ai jamais cessé de respecter dans ma conduite et dans ma pensée; je serai demain madame Barte, et voici mon mari!

Elle montrait le jeune homme qui venait de s'évanouir à ses pieds.

II

Peu d'années après ces événements, M. le vicomte de Verny était membre de la chambre des députés ; il avait fait acte de soumission au nouveau gouvernement et avait complètement abandonné le camp du faubourg Saint-Germain, car il avait transporté sa demeure rue d'Anjou Saint-Honoré.

Il était chargé des affaires de France auprès de nous ne savons plus quelle cour, et comme la chargé de nos affaires extérieures n'est jamais bien pesante, il avait donné mission à son secrétaire de légation de le remplacer comme représentant de la première nation du monde à son poste officiel.

Ses affaires à lui avaient été parfaitement remises en état par le mariage si étrangement brusqué de la marquise de Verny, qu'il avait, depuis cette époque, tout-à-fait perdue de vue.

Il vivait.

On était au mois de mars, et l'exposition des tableaux au Louvre était ouverte depuis quelques jours ; M. de Verny profita d'un samedi, jour de pétitions, pour ne pas traverser la Seine et se rendit au Musée.

Comme il y entrait, une femme descendait le grand escalier et laissait voir une jambe délicieuse, tandis qu'on devinait sous les plis onduleux de son cachemire une taille souple et une tournure ravissante.

En montant il n'avait pas remarqué eette dame, mais il la suivit de l'œil, redescendit quelques marches, et la vit monter dans une calèche à un cheval, sans armoiries, et portant seulement les initiales *E. B.*

Cette rencontre l'avait tout ému.

Il fit quelques tours dans le salon carré, alla au bout de la galerie du bord de l'eau et revint avec rapidité par la galerie de bois, sans penser comme d'habitude aux observations qu'il ne cessait de faire à l'endroit de cette barraque dangereuse posée comme une mèche incendiaire au flanc du musée, et qu'il se promettait de dénoncer à la tribune du Palais-Bourbon lors de la discussion du budget du ministère de l'intérieur.

Cela donnait alors à un député ministériel fonctionnaire une teinture aussi avantageuse que peu dangereuse d'indépendance et de rudesse, et n'ôtait rien d'ailleurs à la satisfaction que ces messieurs professaient pour la conduite politique de leurs patrons.

Sans penser à rien ou en pensant à de nuageuses idées qui flottaient depuis son arrivée dans son imagination parlementaire, il descendit enfin dans la galerie des sculptures, cette salle froide et nue, et qui paraît singulièrement choisie pour y loger des statues et des bas-reliefs en général peu vêtus.

La foule était surtout compacte autour d'une délicieuse statue de grandeur naturelle, représentant tout simplement une femme.

M. de Verny jeta d'abord sur le marbre un regard indifférent, mais bientôt une attention plus soutenue fixa ses regards. Sans qu'il s'en rendit compte, il s'établit dans son esprit un rapprochement entre la statue et les formes accusées par les plis indiscrets du châle de cette femme qu'il venait de rencontrer et dont le souvenir le poursuivait.

Mais une autre ressemblance, qui l'effraya réellement, fut celle qu'il surprit dans la figure muette et rieuse de la Vénus; il n'en pouvait douter, c'était le portrait en pied de la marquise de Verny. Cette statue était devant lui comme une apparition; ces traits immobiles, ces yeux sans prunelles, cette bouche prête à s'ouvrir pour le maudire devant tous, le front si pur sur lequel il n'avait pas craint d'appeler rouge de la honte, cette femme enfin, objet de son amour et de sa haine, il la retrouvait dans un musée, exposée à tous les yeux, donnant à chaque passant son impassible et continuel sourire ; essayant en vain de défendre, par un mouvement inerte de pudeur, ses nobles charmes contre la curiosité froidement indiscrète du premier venu.

Il resta devant cette figure étonné, épouvanté. Pendant dix minutes il courba le front devant elle, n'osant plus la regarder, attendant l'explosion de sa colère et de son mépris.

Mais la statue resta froide et garda pour lui l'aménité qu'elle avait mise jusque-là dans son sourire. Il fut traité comme tout le monde, et de ces lèvres entr'ouvertes il ne sortit rien, pas même un soupir.

Il ouvrit son catalogue avec un mouvement fébrile qui lui fit déchirer au moins dix pages, et au numéro 1031 il lut ces mots :

« Une femme assise au milieu d'un champ.

La ligne au-dessus contenait cette indication :

« M. BARTE (Eugène), *rue de la Tour-des-Dames*. 6. »

Le vicomte de Verny réfléchit quelques instants.

— Barthe, se dit-il, un grand scuplteur, mais ce nom, ce prénom d'Eugène, ce sont bien ceux de cet homme inconnu qui se trouvait si souvent chez elle, de cet ouvrier dont elle a fait son époux... c'est elle !...

Une heure après un brillant équipage gravissait la rue Blanche et s'arrêtait bientôt dans la rue de la Tour des Dames, à la porte d'un de ces petits hôtels, bâtis comme des palais de Lilliput, au milieu de jardins microscopiques, dans lesquels six rosiers, trois œillets, une douzaine de balsamines et quatre orangers représente le règne végétal.

Quant au règne animal, ce fut lui qui vint ouvrir la porte au premier coup de sonnette du vicomte, dont la voiture avait été entendue s'arrêter, des profondeurs du *Palazzino*. Ce règne avait une forme indécise mais très opaque, une figure rougeaude et une barbe tout à fait rouge.

ALPHONSE HERMANT

(La fin à demain.)

pour elle même : l'ordre dans la liberté.
Marseille, le 20 avril 1849.

Le général en chef,
OUDINOT DE REGGIO.

Tout en rendant justice à la noblesse des sentiments qui dominent dans cet ordre du jour, nous aurions désiré que M. le général Oudinot fût un peu plus explicite lorsqu'il parle *d'un parti en minorité*.

M. Ed. Thayer, directeur général des Postes, vient de partir pour la Belgique pour y conclure un traité postal.

Situation de la Banque de France et de ses succursales

Au jeudi 26 avril 1849, au matin.

ACTIF.

Argent monnayé et lingots	200,275,906	93
Numéraire dans les succursales	128,882,221	6
Effets échus hier à recouvrer ce jour	507,420	95
Portefeuille de Paris, dont 15,341,229 fr. 60 c. provenant des succursales	49,096,300	65
Portefeuille des succursales, effets sur place, etc.	81,209,257	85
Avances sur lingots et monnaies	17,529,696	»
Avances sur effets publics français	28,241,199	95
Avances sur effets publics français dans les succursales	1,504,337	»
Avances à l'Etat sur bons du trésor de la République	50,000,000	»
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	50,000,000	»
Rentes de la réserve	10,000,000	»
Rentes, fonds disponibles	42,581,488	13
Placement des nouvelles succursales en effets publics	12,779,541	39
Hôtel et mobilier de la Banque	4,000,000	»
Immeubles des succursales	2,283,787	»
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	8,000,000	»
Intérêt dans le comptoir national d'escompte	200,000	»
Intérêt des anciennes banques départementales dans les comptoirs nationaux de leurs villes	230,000	»
Effets en souffrance à la Banque	6,735,410	53
Effets en souffrance dans les succursales	4,066,071	»
Dépenses d'administration de la Banque	395,669	53
Dépenses d'administration des succursal.	314,785	»
Divers	972,853	9
Avance au département de la Seine	3,000,000	»
Prêt de 3 millions à la ville de Marseille	1,000,000	»
	703,805,946	6

PASSIF.

Capital de la Banque	67,900,000	»
Capital des nouvelles succursales	23,350,000	»
Réserve de la Banque	10,000,000	»
Réserve des nouvelles succursales	2,980,750	»
Réserve immobilière de la Banque	4,000,000	»
Billets au porteur en circulation de la Banque	388,640,000	»
Billets au porteur en circulation des succursales	23,770,430	»
Billets à ordre	1,234,080	65
Compte courant du trésor, créditeur	36,988,998	20
Comptes courants	91,809,901	47
Comptes courants dans les succursales	29,256,399	»
Récépissés payables à vue	4,801,800	»
Récépissés payables à vue dans les succursales	1,035,359	»
Traites des succursales à payer par la Banque	7,369,081	59
Traites de la Banque à payer par les succursales	4,651,547	»
Dividendes à payer	250,788	25
Liquidation du comptoir d'Alger	205,202	44
Escomptes, intérêts divers et dépenses précomptées	3,125,814	7
Escomptes, intérêts divers dans les succursales	1,548,095	»
Réescompte du dernier semestre	246,109	85
Réescompte du dernier semestre dans les succursales	460,661	»
Divers	189,908	54
	703,805,946	6

Certifié conforme aux écritures :
Le gouverneur de la Banque de France,
D'ARGOUT.

ITALIE.

Piémont.—TURIN, 22 *avril*. — Les nouvelles les plus contradictoires circulent sur les négociations pendantes entre le Piémont et l'Autriche. Les uns assurent que l'Autriche ne veut rien abandonner de ses prétentions et que le ministère se prépare à la résistance. D'autres parlent également de la ténacité de l'Autriche, mais ajoutent qu'à la suite des représentations qui auraient été faites par les ministères de France et d'Angleterre, l'opposition desquelques membres du cabinet aux prétentions de l'Autriche, aurait bientôt cessé, et que la *résignation* serait à l'ordre du jour.

On dit enfin que l'Autriche, désespérant de pouvoir réussir, renonce en grande partie à ses exorbitantes prétentions. (*La Concordia.*)

La même incertitude agite l'opinion publique en Savoie: ainsi, pendant que *Courrier des Alpes* annonce de Chambéry (25 avril) « la paix a été signée à des conditions honorables et que le commandant militaire vient de recevoir l'ordre de recevoir de renvoyer chez eux les contingens de la classe de 1843. »—Nous lisons dans un autre journal :

« Les conducteurs des équipages du train qui, la guerre finie, se préparaient à rentrer dans leurs foyers, viennent d'être retenus par ordre supérieur. Les congés même temporaires, dans l'armée, sont suspendus.

» Tout fait pressentir que le ministère veut conserver une attitude ferme et vigoureuse, en harmonie avec les circonstances dans lesquelles sa trouvent le pays. »

— Le bruit a couru à Turin que des désordres avaient éclaté à Gênes : cette nouvelle est démentie par le *Saggiatore*.

— M. Gioberti est de retour à Turin. A son arrivée, le conseil s'est aussitôt assemblé et l'on prétend qu'il a été décidé, d'accord avec le parti conservateur, qu'il était impossible d'admettre les conditions de paix imposées par l'Autriche. (*Democrazia italiana.*)

— Le *Corriere Mercantile*, journal républicain de Gênes, annonce que, par suite des avertissements de l'autorité, il suspend toute polémique.

Sardaigne.—CAGLIARI, 13 *avril*. — Le commissaire extraordinaire royal pour l'île de Sardaigne assure, dans une proclamation à la date de ce jour, qu'Alexandrie n'a pas été et ne sera jamais remise entre les mains des étrangers.

En regard de cette assurance du commissaire royal, nous donnons la nouvelle ci-dessus annoncée par le journal l'*Opinione* à la date du 23 :

« Les craintes que nous avions exprimées ne sont que trop justifiées. Nous savons *positivement* que demain, 24 avril, 3.000 Autrichiens entreront à Alexandrie

—L'ancienne formule *par la Grâce de Dieu* a reparu dans les décrets royaux.

Modène. — Le *Messagero* de Modène contient les nouvelles suivantes : « Dans la nuit du 13 au 14 courant, les troupes estoises s'étant approchées des Apennins, les Toscans ont abandonné leurs positions fortifiées. Pendant la nuit, les Toscans ont abandonné encore Fivizzano. Quoique le général d'Apice eût envoyé un parlementaire pour arrêter la marche des troupes estoises, S. A. R. notre souverain, accompagné de S. A. R. l'archiduc Ferdinand, a fait son entrée le 14, vers midi, à la tête de ses troupes *fidèles*, reprenant possession de cette partie de *ses Etats*. Le 15 avril une colonne de troupes autrichiennes devait suivre le mouvement des troupes estoises, afin de coopérer avec les Autrichiens entrés à Pontremoli, à la réoccupation intégrale du duché.

Vénétie. — VENISE. — La *Gazette di Venezia* contient un compte-rendu très détaillé de toutes les recettes et de toutes les dépenses faites par le gouvernement provisoire de Venise dans le courant du mois de mars :

« On écrit de Trieste, 18 avril :

« L'escadre impériale de blocus, composée d'une corvette, de trois bricks, d'une goëlette et d'un vapeur, a quitté hier le port de Pirano et pris la direction de Venise. Elle a été suivie aujourd'hui des frégates *Bellone* et *Venere* et de la corvette *Adria*. Le vice-amiral Dahlrup se trouve sur la *Bellone*. »

Le journal l'*Independente* du 16 avril assure, d'après la lettre de l'envoyé de Venise à Paris, que le gouvernement français a adressé plusieurs notes au représentant de l'Autriche, aun que les hostilités contre Venise soient suspendues. Ce même gouvernement s'entend, en ce moment, avec le cabinet britannique, à l'effet de traiter par la voie diplomatique la question de Venise.

Le journal *Carroccio* dresse une liste assez curieuse des pertes qu'aurait essuyées l'armée autrichienne, soit en morts, soit en déserteurs, depuis l'ouverture de la guerre. Les déserteurs seuls figurent sur cette liste pour 16,475, les morts pour 27,395.

CREMONE, 15 *avril*. — La taxe imposée par les Autrichiens sur Cremone, s'élève à 1,915,500 livres. Sur la liste des personne frappées par cette exaction, le marquis Pallavicini figure pour 300,000 liv., Frecchi pour 100,000, Albertini pour 80,000, Araldi père pour 100,000, le fils pour 200,000, etc., etc.

Toscane. — FLORENCE, 20 *avril*. — Le ministre de la guerre a remis au général Zanetti 423 médailles pour être distribuées aux soldats de la garde nationale de Florence qui ont supporté avec lui les fatigues et les dangers de la campagne de la Lombardie. (*Moniteur toscan.*)

Les volontaires livournais qui revenaient de Florence et marchaient vers Livourne ont été arrêtés à Pontedera par des forces supérieures et désarmés. Petracchi et Guarducci qui les commandaient, ont été pris et transportés pendant la nuit au fort Saint-Jean-Baptiste, à Florence.

A Pise, les paysans ont tiré des coups de fusil aux volontaires qui ont fait feu à leur tour et en ont tué quelques-uns.

LIVOURNE, 20 *avril*.— La réaction a atteint Livourne. Le 19 a eu lieu au théâtre Goldoni une assemblée composée de toutes les corporations de la ville. Après une suite de propositions tendant à mettre d'accord Livourne avec le reste de la Toscane, on a nommé une nouvelle commission composée de cinq citoyens et chargée de gouverner la ville de manière à éviter les conséquences funestes de la guerre civile, en sauvant en même temps l'honneur de la cité! La nouvelle commission, à la tête de laquelle figure Giovanni Guarducci, a déjà publié plusieurs proclamations pour se concilier la bienveillante coopération des citoyens et de la garde nationale.

La même commission a autorisé la sortie des marchandises, mais elle défend la sortie des personnes sans son autorisation expresse. De Atteli a donné sa démission de la garde nationale.

République romaine. — ROME, 18 *avril*. — Les journaux de Rome contiennent le projet de la nouvelle Constitution de la République romaine, qui a été lu dans la séance du 17.

Parmi les articles de la Constitution soumise aux délibérations de l'Assemblée, nous remarquons l'article concernant la création de deux consuls, nommés pour trois ans, et de douze tribuns, nommés pour cinq ans. La religion catholique est déclarée religion de l'Etat, et la peine de mort est abolie.

Un décret des triumvirs, à la date du 17, porte l'armée romaine à 50,000 hommes de toutes armes, la divisant en trois divisions et six brigades. 4,000 fusils sont arrivés à Civita-Vecchia par le bateau à vapeur la *Ville-de-Marseille*.

La légion commandée par le colonel Masi est arrivée à Rome; on attend celle du colonel Galletti.

Etat napolitain. — NAPLES, 15 *avril*. — Des ordres ont été expédiés à tous les commandants de la garde nationale des frontières d'arrêter un grand nombre de personnes dont le signalement est donné.

Sicile. — Nous n'avons pas de nouvelles de la Sicile. Le bruit a couru à Turin que la ville de Palerme avait demandé à capituler.

D'après le *Portefeuille maltais*, le bateau à vapeur *Philippe-Auguste* aurait apporté le nouvelle de la défaite de 700 Napolitains débarqués à Ali. Outre un grand nombre de tués et de blessés, 200 seraient tombés au pouvoir des Siciliens.

SUISSE.

GENÈVE, 25 *avril*. — Malgré l'indifférence avec laquelle on prétendait que le peuple de Genève accueillerait la votation en conseil général de la loi sur la liberté individuelle, cinq mille sept cents citoyens y ont pris part, et la lutte a été animée.

Dans cette circonstance, le peuple de Genève a prouvé, encore une fois, qu'il entendait l'exercice de la liberté, et que les questions les plus abstraites ne l'effrayaient pas. Sur une loi de cette nature, il est facile d'égarer le jugement des hommes qui, n'ayant pas fait d'études législatives, n'ont pas ce qui les remplace admirablement, un sentiment sérieux de la liberté. Aussi, tout ce que la mauvaise loi peut inverter de sophismes pointilleux a été essayé dans cette circonstance, par l'éternel parti de nos *cassecous* conservateurs...

... La majorité du peuple a encore une fois renversé cet échafaudage si laborieusement élevé; il l'a fait par la seule force de ce suffrage universel destiné dans ce monde à re verser bien d'autres combinaisons.

Le grand-conseil s'est réuni hier matin, pour assister au dépouillement des votes émis dans les trois colléges du conseil général sur la loi de la liberté individuelle et sur l'inviolabilité du domicile. Voici le résultat :

Ensemble des votants	5,691
Contre	2,627
Pour	3,064
Majorité	437

La loi a été proclamée loi constitutionnelle de la République et canton de Genève. (*Revue de Genève.*)

BERNE, 21 *avril*.— Le journal l'*Helvétie* contient des observations très judicieuses sur la nécessité de la réforme du système monétaire en Suisse.

Le système monétaire actuel de la Suisse n'est que l'ancien système français en livres tournois de 20 batz ou 60 sous. Il n'y a que quelques années que les derniers vestiges en ont disparu en France, lorsqu'on a démonétisé les liards, monnaie assez semblable à nos batz, les pièces de 30 sous qui étaient nos pièces de 10 batz et les pièces de 15 sous sont représentées en Suisse par les pièces de 5 batz. Il est vrai qu'il y a quelques cantons qui ont le système allemand ou plutôt un des systèmes allemands, car il ne faut pas croire que le système monétaire en Allemagne soit uniforme. Il y en a au moins cinq ou six. La Suisse, pour simplifier ses relations et ses transactions commerciales, doit adopter purement et simplement le système français qui est basé mathématiquement sur la science physique. Le tout est de le faire adopter sans que la transition soit trop sensible.

La transformation nous paraît fort simple. Nous avons, en Suisse, assez de pièces de 5 francs pour n'avoir pas besoin d'en frapper immédiatement. Nous avons en général en Suisse des batz, auxquelles on donnerait la valeur légale de 3 sous ou schelling, comme on les appelle dans le canton de Zurich, ou de 15 centimes métriques. Les pièces de 10 batz vaudraient 30 sous ou schelling, 1 fr. 50 centimes et celles de 5 batz 15 sols ou schelling, soit 75 centimes. Il n'y aurait qu'à faire frapper le plus tôt possible des sous ou schelling ou pièces de 5 centimes, dont il faudrait 20 pour faire un nouveau franc, valeur fédérale. Les caisses fédérales des postes et des péages auraient, avant que ce système ait été imposé à la nation qui ne le connaît pas encore, compté par ce système et formé le nouveau franc, valeur fédérale, avec 6 batz et 2 sous ou schelling, que nous proposons de frapper le plus tôt possible. Tout est là.

Peu à peu, au fur et à mesure des besoins, la Monnaie fédérale ferait frapper des pièces en argent de 40, 20, 10 et 5 sols ou schelling et retirer les batz, demi-batz et les pièces de 10 et 5 batz. Au bout de quelques années, le peuple se trouverait habitué au nouveau système et cela sans efforts et sans s'en apercevoir.

HONGRIE.

Une partie de l'armée autrichienne se dirigea le 19 avril vers Cœdœlo. On présumait que cette expédition avait pour but de fermer la retraite aux Hongrois du côté de la Theiss; d'autres disaient qu'elle était destinée pour empêcher Bem qui s'avançait à marches forcées du côté de Tesmesvar, pour se joindre aux insurgés. Les forces que le général Welden leur opposera entre Gram et Weitzen, s'élèvent à 30,000 hommes. Si Bem culbute la division envoyée à sa rencontre, et s'il arrive à temps devant Weitzen, le sort de la bataille pourra décider du sort de la monarchie. Le quartier-général autrichien était le 20 avril à Gran.

— On annonce que le chef des Austro Serbes, Stratimirowic, a remporté, le 13 avril, près de Titel, une victoire sur le général hongrois Perczel. Les Hongrois se sont retirés à Neusatz, sous la protection des canons de la forteresse de Peterwardein.

— Le général Bem a ordonné de fortifier la ville de Hermanstadt, pour la mettre à l'abri d'une attaque de la part des Russes. (*Gazette de Breslau.*)

—Voici quelques détails sur les forces respectives des deux armées en Hongrie : l'armée autrichienne qui se trouvait devant Pesth comptait 50,000 hommes; le général Wohlgemuth amène des renforts dont la force est évaluée à 22,000 hommes; le corps qui cerne la forteresse de Comorn est fort de 16,000 hommes. Les troupes hongroises sous les ordres de Dembinski, Gorgey, Klapka et Damianic comptent 90,000 combattants. La *Réforme allemande* fait observer au sujet de cette évaluation des forces impériaux que les Autrichiens ont dû perdre, depuis le mois de mars, 42,000 hommes, puisque, d'après le bulletin du prince Windischgraetz lui-même, une armée de 92,000 hommes avait commencé la campagne.

AUTRICHE.

On travaille au ministère de la guerre à un projet d'une nouvelle organisation de l'armée autrichienne, pour satisfaire les diverses nationalités de la monarchie. C'est ainsi que les douze régiments de hussards dans lesquels se trouvent un grand nombre de slaves, seront réduits à quatre et qu'aux quatre régiments de lanciers on en ajoutera huit autres composés de Slaves seuls.

On se flatte d'attacher par ce moyen l'armée plus intimement au gouvernement central.

— On soupçonne à Vienne le ministère anglais d'agir au détriment de la politique autrichienne en Italie. Sous ce rapport on est plus satisfait du ministère français. Le cabinet impérial a envoyé à cet égard une note diplomatique et c'est probablement à la suite de cette communication que l'ambassadeur anglais a quitté Vienne le 20 avril pour retourner à Londres. Ce départ a occasionné une baisse des fonds. (*Gazette d'Augsbourg.*)

ETATS GERMANIQUES.

Voici la proclamation que le roi de Wurtemberg a fait publier avant son départ de Stuttgart et à laquelle la chambre a refusé la lecture :

« Wurtembergeois ! Depuis 32 ans j'ai dirigé les destinées de notre patrie; je n'ai poursuivi qu'une seule pensée, qu'un devoir, celui de votre prospérité et de votre satisfaction croissantes ! Vous m'avez donné dans les b ns et les mauvais jours de nombreuses preuves de confiance et d'amour, vous avez donné l'exemple de cette bonne intelligence entre le prince et le peuple qui a fait notre gloire chez nos voisins, mon orgueil et le but concluant des efforts de mon règne.

» Les temps sont graves, la patrie commune ainsi que la patrie particulière est menacée de grands et nombreux dangers. Plus que jamais il importe que nous marchions dans un accord parfait et solide.

» Comme vous, je veux une Allemagne grande, unie et forte. Je ferai avec plaisir tous les sacrifices en faveur de ce but commun. Là où parle le vrai bien de la patrie commune, tous les intérêts, petits ou grands doivent se taire.

» L'Assemblée nationale a terminé de son côté l'œuvre de la constitution ; ma s vous savez que les grands gouvernements de l'Allemagne et elle ne sont pas d'accord jusqu'ici. Quant à moi, je n'ai nullement amené cette complication. Comme elle existe cependant, la sagesse et la prévoyance conseillent que nous en attendions la fin avec calme et confiance.

» Reposez-vous sur ma parole de prince. Il n'y a, ni pour vous, ni pour l'Allemagne, aucun danger dans ce retard. Une trop prompte résolution de notre part, au lieu de favoriser la solution de cette question, ne ferait que la retarder.

» Ayez confiance en votre roi, qui a pour vous de bons sentiments. Défiez-vous de l'influence et des discours de tous ces ambitieux, de tous ces révolutionnaires, qui voudraient vous entraîner avec eux dans la voie de la perdition.

» GUILLAUME. »

FRANCFORT, 24 *avril*. — Le président a donné, dans la séance de l'Assemblée nationale d'aujourd'hui, communication d'une mission de la chambre des députés de Stuttgardt contenant les résolutions qu'elle a prises. A la suite de cette communication, l'Assemblée nationale a déclaré que la chambre des députés du Wurtemberg, ainsi que le peuple wurtembergeois en général, en adoptant la validité de la charte votée à Francfort, répondent à l'attente et à la volonté de la nation allemande.

HANAU, 23 *avril*. — Les nouvelles de Stuttgardt ont fait ici une grande sensation. Toutes les associations politiques sont, dans ce moment, réunies pour s'entendre sur les moyens de porter secours aux Wurtembergeois. Dans quelques jours. 500 hommes bien armés doivent s'y porter. Francfort, Mayence, Darmstadt, Manheim et Heidelberg y enverront aussi leurs contingents républicains contre les plans réactionnaires des dynasties royales. Il est temps, peuple allemand. s'écrie la *Gazette de Hanau*, de montrer que tu es digne de la liberté, ou que tu ne mérites que de rentrer sous l'ancienne domination.

DUCHÉ SAXO-MEININGEN.

MEININGEN, 22 *avril*. — Le ministère s'est de nouveau retiré; la chambre toute républicaine jette feu et flammes, veut proclamer la République, elle est fortement appuyée par les campagnes et les villes environnantes entièrement démocratisées; la ville de Meiningen tient le parti du duc et veut chasser la chambre, le duc veut la dissoudre; de son côté la chambre refuse les subsides et lui enlève même ses biens particuliers.

GRANDE-BRETAGNE.

Les chemins de fer en général sont cotés plus bas qu'hier.

Dans la séance de la chambre des lords du 24, le marquis de Lansdowne a apporté le bill sur l'abrogation des lois de navigation; la seconde lecture en a été fixée à lundi prochain.

Dans la chambre des communes, M. Gibson a proposé le rappel du traité conclu avec le Brésil en 1826. Après une longue discussion, à laquelle prirent part MM. Bright, Cobden, Peel et lord Palmerston, cette motion a été rejetée par 137 voix contre 34.

On a reçu à Paris par exprès, le compte-rendu de la séance de la chambre des communes du 25.

Le bill, tendant à obliger les chemins de fer écossais à avoir des convois à la disposition du public les dimanches, a été rejeté, après une vive discussion, par 131 voix contre 122.

On a reçu des nouvelles de Sainte-Lucie du 25 mars, la la tranquillité y était parfaitement rétablie.

Les journaux du cap de Bonne-Espérance du 22 février ne contiennent rien d'intéressant, excepté l'agitation qui continuait dans les colonies par suite du projet qu'on prêtait au gouvernement d'y envoyer des criminels soi-disant repentis.

D'après les nouvelles du Mexique, la quantité d'or accumulée à San-Francisco et prête à être embarquée, montait à un million de dollars et on estimait à la même somme l'or qu'on pourrait expédier tous les mois, ce qui ferait 12 millions de dollars par an environ 65 millions de francs). Voilà donc les exagérations réduites à leur juste limite, la production des mines de la Californie n'atteint pas même celle des mines de la Russie !

Le bateau à vapeur le *Jupiter* a apporté des nouvelles du Portugal du 19 courant. Le peuple paraissait très-mécontent du mauvais état des affaires agricoles et commerciales. On vendait le vin, dans l'intérieur du pays, à deux sous le gallon, et on ne trouvait pas d'acheteurs. Charles-Albert est arrivé à Oporto; il paraissait très-abattu.

DUBLIN, 24 *avril*. — Les nouvelles que l'on reçoit des districts occidentaux sont des plus désastreuses. Toutes les classes de la population souffrent des privations effroyables. Les pauvres meurent en grand nombre : ceux qui jusqu'à présent avaient pu combattre l'adversité, sont à la veille de la banqueroute. Une lettre du révérend James Anderson, recteur et vicaire *protestant* de Ballinrobe, adressée à lord John Russel, contient des détails horribles sur les scènes auxquelles ses fonctions l'obligent à assister tous les jours.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 27 *avril*. — Depuis deux jours la chambre s'occupe du projet de loi sur la réduction du personnel des cour et tribunaux. A propos de cette discussion, une question de droit constitutionnel a été soulevée. Il semblerait en vérité que la chambre, comme le ministère, ait pris à cœur de retarder por des exceptions ou par des fins de non recevoir toute amélioration tendant à introduire les économies dans les dépenses publiques. Nons assistons, en effet, depuis quelques mois à un spectacle étrange : le ministère propose-t-il une mesure d'économie, la chambre ou le sénat la repousse, et comme de juste le ministère courbe la tête devant le pouvoir législatif ; à son tour la chambre demande-t elle des réductions, comme dans le budget de la guerre, par exemple, le ministère se fâche, il parle de la République, du socialisme, du communisme, etc., et la chambre qui comprend qu'entre gens bien nés on se doit des égards, la chambre ajourne ses projets d'économie de peur de déplaire au ministère ; il faut convenir qu'une pareille situation est intolérable, qu'elle révèle une absence complète d'entente entre les pouvoirs de l'Etat... L'art. 100 de la Constitution belge porte :

« Les juges sont nommés à vie.

» Aucun juge ne peut être suspendu ni privé de sa place que par un jugement.

» Le déplacement d'un juge ne peut avoir lieu que par une nomination nouvelle et de son consentement. »

Cette disposition a été introduite dans la Constitution pour sauvegarder l'indépendance de la magistrature, pour soustraire le pouvoir judiciaire à la domination du gouvernement et pour le mettre à l'abri des exigences de ce dernier. Tel est le but de l'art. 100. Poussant la conséquence de cette disposition jusqu'à l'absurde, quelques membres ont soutenu que l'art. 100 est absolu, qu'il doit être interprété à la lettre, et que la chambre ne peut, sous peine d'attenter à la Constitution, prendre une résolution qui modifie le sens obsolu de ce principe : Les juges sont nommés à vie.....

Quant à nous, nous avouons franchement ne pas comprendre comment il se fait que des gens sérieux puissent soutenir une pareille doctrine. Certes, nous considérons l'inamoviblilité du juge comme une garantie de son indépendance, et à ce titre nous tenons fortement au principe; mais il ne s'ensuit pas naturellement qu'il faille pousser les conséquences de cette inamovibilité jusqu'à prétendre que celui qui, par son âge ou par ses infirmités, se trouve dans l'impossibilité physique de juger ou d'exercer ses fonctions, celui-là, disons-nous, doive rester juge tant qu'il vivra et en dépit du bon sens. Or, c'est à cette conséquence qu'arrivent nécessairement ceux qui prétendent que le principe est absolu, et n'admettent aucune modification.

Si le projet de loi avait été présenté d'une manière rationnelle; si au lieu de demander un blanc-seing pour tailler à merci, et selon les convenances, dans la magistrature, il avait proposé de laisser aux cours et tribunaux le droit de statuer sur les mises à la retraite conformément au paragraphe 2 de l'art. 100 de la constitution, nous ne doutons pas que la majorité de la chambre ne se soit rendue à ses raisons; mais, envisagée sus le point de vue ministériel, la chambre ne pouvait, sans violer la constitution, abandonner à la discrétion du gouvernement l'avenir des anciens magistrats. (*La Nation.*)

—Il se prépare en ce moment à Anvers une nouvelle expédition vers la Californie; on constate avec plaisir l'importance que prennent les exportations des produits belges vers la mer du Sud, on peut à juste titre les attribuer au comptoir belge établi depuis quelques années à Valparaiso.

ESPAGNE.

MADRID. — *Bourse du 20 avril.* — 3 0|0 avant la bourse, 24 3|4, 7|8; au parquet, 24 à 1|16 au comptant; après la bourse, 24, 23 15|16 argent, 24 papier. — 5 0|0, 10 3|4 papier; après la bourse, 10 5|8 à 1|2 argent. — Dette sans intérêt, 4 papier; après la bourse, 3 7|8, 3|4. — Coupons, 6 1|4 argent. — Valès non consolidés, 6 papier.

— Les explications données à la chambre des députés à Madrid par le ministre de l'intérieur, détruisent la nouvelle de l'affaire près de Calaf, qui n'a pas été contraire à la cause de la reine A ce sujet, les partis modéré et progressiste ont de nouveau débattu leurs griefs, leurs espérances et leurs principes.

Dans le sénat, on a fini l'examen du projet de la réorganisation de la banque de Saint Ferdinand. Un long discours du commissaire, M. Armero, a suffisamment témoigné des doctrines économiques qui président au projet en question. Les partisans monopoleurs de la banque de France ont fait de dignes élèves en Espagne.

La question de l'intervention espagnole à Rome est le sujet de fréquentes réunions du conseil des ministres.

La reine se disposait, dit-on, à aller à Aranjuez, où elle serait devancée par sa mère, Marie-Christine.

Les nouvelles officielles reçues à Madrid de Catalogne annonçaient une nouvelle victoire sur les carlistes, près de l'ermitage de Pinos.

La nouvelle est aussi arrivées de l'apparition d'une bande de factieux en Aragon, composée exclusivement de cavaliers. On continue la distribution d'armes aux habitants des villages de la Catalogne, pour résister aux attaques des bandes ennemies.

Les journaux des départements continuent à s'occuper du manifeste politique de la fraction démocratique de la chambre, dont les lecteurs de la *Tribune* ont déjà connaissance.

On attendait partout la ratification du traité posta , expédié de Madrid à Paris il y a quelques jours. Le prix des ports de lettres doit être réduit à deux réaux ou 60 centimes, et l'affranchissement rendu volontaire.

Un journal de Barcelonne, du 20 courant, annonce que Cabrera a eu l'oreille gauche emportée par un coup de fusil, par la maladresse d'un de ses soldats.

19 *avril*. — Depuis quelques jours, le conseil des ministres s'assemblait avant la séance des cortès. On se demandait quel pouvait être le sujet de ces fréquentes délibérations. Il paraît être avéré que le gouvernement a décidé qu'une expédition espagnole de 10 à 12,000 hommes contribuerait au rétablissement du saint père.

Le ministre de la guerre commandera l'expédition en personne ; il aura pour commandant en deuxième le général Cordova. Tel est du moins le bruit aujourd'hui en circulation.

—Les nouvelles de Catalogne sont très satisfaisantes. L'arrestation de Montemolin en France, celle de Marsal en Espagne ont découragé les factieux, et je crois que nous en aurons bientôt fini avec la rébellion. Nous avons reçu aujourd'hui des lettres de personnes bien informées qui assurent que Cabrera est sur le point de se réfugier en France, et qu'il va publier un manifeste pour se justifier aux yeux de son parti de la mauvaise issue qu'ont eue ses efforts pour exciter la guerre civile. *(El Comercio.)*

— On ignore la retraite de Borges, on suppose seulement qu'il est caché dans quelque maison de campagne. Sa bande, qui était composée de 30 hommes, est commandée par son beau-frère. Il va se réunir, dit-on, à Forcadell, aux Tristanys, à Cosco et à Negre. On annonce que Cabrera, qui a perdu toutes ses illusions, va se retirer en France, emportant trente mille onces d'or. Il faut espérer que ce printemps tout sera fini, grâce à l'activité du général Concha.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN MARRAST.

Séance du 27 avril.

La séance est ouverte à midi et demi.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de la marine.

Au moment où l'Assemblée s'est séparée hier, la discussion était engagée sur l'article 6 du chapitre 3 (génie maritime.)

La commission a proposé de réduire sur les 458,400 fr. demandés pour ce chapitre une somme de 20,500 fr.

LE CIT. JULIEN LACROIX, membre de la commission, explique que la construction des bâtiments de l'Etat, par voie de régie, coûte 1,288 par tonneau, tandis que les bâtiments du commerce coûtent seulement 750 fr. ; il voudrait que l'on confiât à l'entreprise la construction des bâtiments de l'Etat. Il demande qu'il soit fait une enquête sur cette question, et qu'en attendant, la réduction propoprosée par la commission soit adoptée.

LE CIT. CH. DUPIN combat vivement et la réduction et la position d'enquête.

LE CIT. JULIEN LACROIX insiste de nouveau pour la réduction.

LE CIT. DE TRACY, ministre de la marine, déclare ne consentir qu'une réduction de 9,000 fr. pour l'économie qui résultera pour 1849 de la suppression dans le corps du génie maritime d'un directeur, de six ingénieurs de 1re et de 2e classe, et de six sous ingénieurs de 1re, 2e et 3e classe.

La réduction de 20,500 fr. proposée par la commission est mise aux voix et adoptée, ainsi que l'article 6 réduit à 438,300 fr.

« Art. 7. Commissariat de la marine, 1,650,177 fr. »

La commission propose une réduction de 50,500 fr., qui est combattue par M. de Tracy.

La réduction est adoptée.

L'article 8 (contrôle de la marine) est adopté sans discussion avec une réduction de 5,000 fr., consentie par M. le ministre de la marine.

« Art. 9. Comptables du matériel, 1,056,390 fr. »

La commission propose une réduction de 95,000 fr. qui, après quelques observations de M. de Tracy, est mise aux voix.

Une épreuve est déclarée douteuse ; il est procédé au scrutin de division ; il donne pour résultat :

Nombre de votants,	556
Pour,	332
Contre,	227

La réduction est adoptée.

« Art. 10. Personnel administratif des directions, 751,160 fr. »

Réduction proposée par la commission, 31,000 fr. — Adopté.

L'article 11, sur lequel aucune réduction n'est proposée, est adopté sans discussion.

Sur l'article 12 (Ingénieurs des ponts et chaussées), une réduction de 43,740 fr. est adoptée

Tous les autres articles, ainsi que l'ensemble du chapitre 3, sont adoptés sans discussion.

Le chapitre 4 (Maistrance, gardiennage et surveillance) est adopté sans discussion avec une réduction de 55,670 fr.

Chapitre 5. — Solde et habillement des équipages des troupes, 27,342,532 fr.

La commission propose une réduction de 3,379,693 fr.

La discussion générale s'engage sur l'ensemble du chapitre.

LE CIT. CH. DUPIN demande le maintien du personnel actuel.

LE CIT. GUICHARD, membre de la commission, répond.

LE CIT. LAMORICIÈRE combat cette opinion. Les mêmes raisons, dit-il, qui ont fait maintenir pour l'armée de terre l'effectif de 1840 existent pour le maintien de l'effectif naval.

Le citoyen rapporteur n'admet pas que les réductions proposées par la commission aient pour résultat d'affaiblir l'effectif utile.

LE CIT. LAMORICIÈRE insiste de nouveau pour le rejet de la réduction proposée par la commission.

LE CIT. DE TRACY. Un budget n'est qu'un travail de prévision ; or, parmi les prévisions, il n'en est pas de plus éventuelles que celles qui concernent l'effectif des marins à embarquer dans le courant de l'année qui se prépare. De deux choses l'une, ou les marins seront embarqués et alors il faudra les payer, ou ils ne le seront pas, et alors la loi des comptes constatera des annulations de crédits. Il est impossible de fixer à l'avance le nombre des matelots que les nécessités de la politique du pays obligeront à embarquer.

LE CIT. GOUDCHAUX, membre de commission. En 1838, le ministère de la marine ne coûtait que 68 millions. Cette année, on nous demande 109 millions, non compris le service colonial, qui est porté à 20 millions. Nous proposons, au nom de la commission, une réduction de 16,754,000 fr. Il est impossible de soutenir que le retranchement d'une pareille somme puisse désorganiser le service.

LE CIT. DUFAURE. La commission veut réduire sur l'effectif actuel 1,500 hommes que M. le ministre de la marine voudrait conserver ; j'ajoute que, comme pendant les quatre mois qui se sont écoulés, il y a eu un plus grand nombre d'hommes employés, il faudra, pour arriver à une moyenne de 1,500 hommes de moins pour toute l'année, faire pour les huit mois restants une réduction plus forte. J'ajoute encore que, comme cette réduction ne pourra être appliquée aux stations lointaines, c'est précisément sur nos forces de la Méditerranée que la réduction devra avoir lieu intégralement.

LE CIT. GUÉRIN, membre de la commission, s'attache à prouver, en citant les noms des bâtiments rentrés dans les ports depuis le commencement de 1849, qu'il sera facile d'opérer la réduction de 1,500 hommes proposée par la commission, sans atteindre en rien nos armements de la Méditerranée.

LE CIT. TRACY, ministre de la marine, soutient que le chiffre des hommes employés sur la flotte était, au commencement de 1849, de 28,400.

LE CIT. SCHŒLCHER combat la réduction, qui ne pourrait se faire, dit il, sans diminuer nos armements.

La réduction de 3,526,168 fr., proposée par la commission, est mise aux voix et rejetée.

L'article 1er du chapitre 5 est adopté avec le chiffre de 15,438,707 fr., chiffre consenti par le ministre.

« Art. 2. Infanterie de marine, 4,409,910 fr.

La commission propose une réduction de 282,507 fr., qui serait obtenue en réduisant de 1,551 hommes l'effectif de l'infanterie de marine.

LE CIT. HUBER DELISLE combat cette réduction, qui aurait pour résultat de réduire de 600 hommes les 1,500 soldats d'infanterie de marine, qui sont en garnison à l'Ile de la Réunion.

LE CIT. PERRINON soutient que cette réduction n'aurait aucun inconvénient pour le service.

LE CIT. DE TRACY, ministre de la marine, combat la proposition, principalement en ce qui touche la mesure, qui consisterait à verser dans les cadres de l'infanterie de marine l'effectif des compagnies noires de la même arme.

LE CIT. SCHŒLCHER appuie la réduction proposée.

LE CIT. LAUSSAT combat la réduction, en faisant remarquer que l'état des esprits dans nos colonies exige encore que la métropole y entretienne une force européenne.

LE CIT. PERRINON, rapporteur, exprime l'opinion que la garde nationale pourrait être très utilement organisée dans les colonies.

La réduction proposée par la commission est mise aux voix.

Deux épreuves, par assis et levé, sont successivement déclarées douteuses.

Conformément au règlement, l'Assemblée passe au scrutin de division.

Pendant le scrutin, nous apercevons pour la première fois M. Napoléon Bonaparte, depuis son retour de Madrid.

LE CIT. PANAT dépose le rapport de la commission du budget sur un projet de loi portant demande d'un crédit pour le chemin de fer de Tours à Nantes.

On vote des chapitres du budget de la marine.

Chapitre 8. — Justice maritime, 91,710 fr. — Adopté.

Chapitre 9. — Salaires d'ouvriers (1re section : contre-maîtres, ouvriers et dépenses accesoires), 10,952,000 fr.

La commission propose sur cette section une réduction de 500,000 fr.

LE CIT. CH. DUPIN combat vivement cette réduction.

LE CIT. JULIEN LACROIX. Le citoyen ministre de la marine avait consenti une reduction de 1 million ; c'est la commission elle-même qui l'a restreinte à 500,000 fr.

On entend encore le citoyen rapporteur et le citoyen ministre de la marine.

La rédnction de 500,000 fr. est adoptée.

Le chapitre 9 est adopté avec le chiffre de 11,462,000 fr.

Les chapitres 10, 11, 12, 13, 14 et 15 sont adoptés.

LE CIT. SCHŒLCHER rappelle que plusieurs insurgés de juin ont été condamnés par les conseils de guerre aux travaux forcés : il se plaint qu'au bagne de Brest on ait séparé les condamnés politiques les uns des autres, et de ce qu'on les a accouplés avec des forçats. Il demande que les condamnés soient envoyés dans les maisons centrales.

LE CIT. TRACY, ministre de la marine. Il n'appartient pas au gouvernement de changer la législation ; les condamnés aux travaux forcés ne peuvent être envoyés qu'au bagne ; je prendrai du reste en considération les observations qui viennent d'être présentées.

LE CIT. SCHŒLCHER demande que l'Assemblée fasse une manifestation à cet égard. (Non ! non !)

Le chapitre 16 est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Voici le résultat du scrutin vérifié sur la réduction de 282,507 fr., proposée par la commission sur le crédit relatif à l'infanterie de marine.

Nombre des votants,	567
Majorité absolue,	284
Pour,	284
Contre,	283

L'Assemblée a adopté la réduction.

LE CIT. FÉLIX PYAT annonce que, demain, à l'ouverture de la séance, il interpellera le citoyen ministre de l'intérieur sur les entraves apportées à l'exercice du droit de réunion électorale.

L'Assemblée est consultée sur la question de savoir si les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain.

Après deux épreuves douteuses, l'Assemblée décide, au scrutin de division, par 265 voix contre 240, que les interpellations seront mises à l'ordre du jour de demain.

LE CIT. PRÉSIDENT annonce que le citoyen Considerant a préparé une proposition relative à la création d'un ministère du progrès et de l'expérience.

La séance est levée à six heures et demie.

COURS ET TRIBUNAUX.

PREMIER CONSEIL DE GUERRE.

AFFAIRE LACOLONGE.

En écrivant ces lignes, nous sommes encore sous la pénible influence de ce que nous venons de voir et d'entendre. Jamais peut-être les conseils de guerre n'ont mis plus de sévérité que dans le jugement du citoyen LACOLONGE. Cette condamnation est la résurrection des lois de septembre, et l'inventeur de la complicité morale lui-même n'aurait pu mieux faire. Le commandant rapporteur a été jusqu'à demander la peine de MORT contre l'accusé. Quels étaient donc ses crimes ? Les voici d'après les chefs d'accusation : Participation à l'insurrection de juin, usurpation des fonctions de maire du 8e arrondissement pendant l'insurrection. Le ministère public a trouvé là dedans meurtre, pillage, incendie et bien d'autres choses encore.

Après l'audition des témoins à charge et à décharge, témoignages qui n'ont rien prouvé, Me Crémieux a présenté la défense. Nous devons rendre à l'honorable représentant cette justice, c'est qu'il a défendu son client avec une verve et une vérité de logique implacable. Devant ses paroles se sont écroulées toutes les accusations les unes après les autres ; il a terminé son plaidoyer, l'un des plus beaux que nous ayons jamais entendus, par cette phrase bien vraie : Les accusateurs du jour sont souvent les accusés du lendemain.

Pour parler comme l'a fait Me Crémieux, il faut plus que de l'éloquence : il faut du cœur. Quoique nous ne suivions pas la même ligne politique que Me Crémieux, nous le félicitons sincèrement ; il a dès aujourd'hui acquis des titres nouveaux à notre estime particulière, comme homme, comme avocat.

Cependant tout a été inutile ; l'infortuné Lacolonge a été condamné. Le verdict de culpabilité rendu contre lui le condamne à 20 ans de détention.

Une nouvelle victime de plus livrée à la rage des *modérés*.

NOUVELLES DIVERSES.

Par arrêté du président de la République, en date du 15 avril 1849, et sur le rapport du ministre de la marine, M. le contre-amiral Tréhouart a été nommé au commandement de la division navale expéditionnaire réunie à Toulon. *(Moniteur.)*

— L'escadre de la Méditerranée, commandée par l'amiral Baudin, dit la *Sentinelle* de Toulon du 22 avril, est toute réunie en ce moment dans la rade d'Ajaccio (Corse). On dit qu'elle restera à ce mouillage et qu'elle ne rentrera pas à Toulon pour être plus rapprochée des côtes d'Italie.

— M. Napoléon Bonaparte a adressé la lettre suivante au président du comité central bonapartiste :

» Mardi, 13 avril 1849.

» Monsieur le président,

» Je vous remercie de l'offre que vous me faites, au nom de votre comité, de la candidature dans le département de la Seine. Rien ne saurait me flatter davantage que d'être nommé représentant du Peuple à Paris.

» Ma ligne politique, vous la connaissez : partisan de l'ordre, ami du président, que je défendais avec le Peuple quand les réactionnaires l'attaquaient, je ne crois pas qu'il faille en revenir aux hommes ni aux formes du passé pour guérir les plaies de notre patrie.

» La seule voie de salut me semble être le respect de la Constitution républicaine appliquée franchement. L'amour des Peuples et une conciliation démocratique à l'intérieur, une politique grande, sage et énergique à l'extérieur, seule digne de la France et d'un Bonaparte, voilà ce que j'ai voulu, ce que je veux, et le but que je poursuivrai, si mes concitoyens de Paris m'appellent à la représentation.

» Votre tout dévoué concitoyen,

» NAPOLÉON BONAPARTE. »

— On s'entretenait beaucoup à l'Assemblée des scènes qui se sont passées hier sur les boulevarts Saint-Denis et Saint-Martin. Les rassemblements ont été dispersés par la gendarmerie mobile. L'abbé Leblanc, connu par ses opinions avancées, a été arrêté au moment où, dans quelques groupes, il engageait les ouvriers au calme.

— M. Félix Pyat doit adresser des interpellations au ministre, au sujet de l'intervention de la police dans les réunions électorales.

—La veuve de Georges Cuvier vient de mourir au Jardin-des-Plantes, où elle avait continué de résider après la mort de l'illustre savant. Mme Cuvier était âgée de quatre-vingt-six ans.

— Une fête, comme Paris lui-même n'en pourrait offrir de plus splendides, se prépare à Versailles pour samedi prochain, 28 du mois. La garde nationale de la ville, réunie au bureau de charité, y donnera ce jour-là, au profit des pauvres, un bal de souscription, qui aura lieu dans la salle de l'Opéra du château.

— Le ministre de l'intérieur prépare en ce moment sa circulaire aux préfets et sous-préfets pour leur tracer la conduite qu'ils doivent tenir durant les élections.

— L'exposition en effigie qu'on a faite de Louis-Blanc et de Caussidière a indigné tous le monde, sans acception de parti.

— Le 7 mai aura lieu à l'Hôtel-de-Ville l'adjudication de l'entreprise des travaux d'entretien pendant 6 ans des forts détachés ci après :

Charenton, Vincennes, St-Maur, Nogent, Rosny, Noisy, Romainville et caserne de Bercy.

— MM. les commissaires de police ont pu tranquillement se reposer hier au soir de leurs durs labeurs des soirées précédentes. Aucune réunion électorale n'a eu lieu sur aucun point de la capitale.

— Une grave question s'est élevée au conseil de préfecture, c'est celle-ci : M. le préfet doit-il prendre à sa charge l'entretien de 15 à 1,800 arbres de la liberté plantés sur toute la surface du département ou bien les laisser à la charge des particuliers ?

La question n'est pas encore résolue.

—Les ouvriers en assez grand nombre sont perchés sur les toits et à toutes les saillies de la principale facade de l'Hôtel-de-Ville pour y placer le grand appareil illuminatoire par le gaz qui servira le 4 mai au soir, anniversaire de la proclamation de la République française, pour l'illumination du palais municipal.

— On nous écrit de Brest :

« Nous savons gré ici à votre journal de ne s'être pas fait l'écho des bruits grossièrement mensongers que le *Constitutionnel* et d'autres feuilles aussi ridiculement informées s'étaient plu à répandre sur l'attitude des hommes de notre arsenal. Non seulement la tranquillité la plus parfaite n'a pas cessé de régner dans notre port, mais aucun symptôme occulte n'a pu donner sérieusement à croire qu'un soulèvement quelconque pourrait avoir lieu. Sans doute, nos pauvres ouvriers ont cruellement à souffrir du renvoi de beaucoup d'entre eux et de la suppression des jours et des heures de travail dans l'arsenal ; mais leur résignation est, en général, égale à leur souffrance. Nous ne savons quel odieux esprit de discorde a pu transformer ces braves gens en pillards et en incendiaires de la ville et du port, qui depuis longtemps les fait vivre, et il est douloureux de voir des organes de la presse, qui ont le droit d'être pris au sérieux, comme le *Constitutionnel*, propager ce que nous ne craignons pas de flétrir de l'épithète d'atroces accusations. *(Journal de la Marine.)*

— Il n'est personne qui ne se souvienne du terrible événement auquel donna lieu l'explosion de la machine du bâtiment à vapeur le *Comte d'Eu*, machine provenant des usines du Creuzot. Mais de ce que la machine était mauvaise et inapplicable au bâtiment, était-ce une raison de conclure, ou à peu près, à la condamnation de la coque du navire, qui est l'une des plus belles qu'ait produites l'industrie privée ? Avec une nouvelle machine, le *Comte-d'Eu* serait un des plus remarquables bâtiments de notre marine à vapeur. Eh bien ! parce que ce navire n'est pas sorti des mains des constructeurs de l'Etat, on le laisse pourrir à Cherbourg, sous toutes les intempéries du ciel, tandis qu'à côté, un méchant petit bâtiment, sorti par la bonne porte, a le privilége d'être abrité par une superbe toiture. *(Idem.)*

— Dans le courant de l'année dernière MM. Matel et Delcuse avaient fait saisir le mobilier de M. Raphaël Félix, artiste dramatique. La vente allait avoir lieu lorsque Mlle Rachel intervint et revendiqua le mobilier comme étant sa propriété. Cette affaire a été appelée aujourd'hui à l'audience de la 5e chambre du tribunal civil de la Seine.

Me Lesenne, avocat de Mlle Rachel Félix, exposait que sa cliente, pour garantir son frère contre les nombreuses poursuites judiciaires dirigées contre lui, avait été obligée de lui affermer et de lui meubler un appartement en son propre nom, et à l'appui de ce fait, l'avocat présentait un bail enregistré de l'appartement habité par M. Raphaël Félix, fait au nom de Mlle Rachel, et représentait en outre plusieurs quittances de loyers délivrées au nom de Mlle Rachel.

Mais le tribunal, malgré ces moyens de défense, considérant que le bail sous-seing privé qu'on produisait n'avait été enregistré qu'un mois après le jugement obtenu du tribunal de commerce, a débouté Mlle Rachel de sa demande en revendication, ordonné la continuation des poursuites et l'a condamnée aux dépens.

— Antoine Kontski est arrivé à Séville, où il va donner quelques concerts. A son passage à Madrid il s'est fait applaudir de tous les dilettanti, qui ont admiré son exécution et l'ont surnommé l'ange du piano (*l'angel del piano*). Beaucoup de personnes très entendues en musique le regardent comme bien supérieur à Liszt. *(El Porvenir.)*

— Si les progrès du choléra n'ont pas pris jusqu'ici un caractère alarmant dans toute l'Europe, la préoccupation n'en est pas moins grande à l'endroit des mesures sanitaires et hygiéniques, et des antidotes propres à prévenir ou à combattre les atteintes de cette affreuse maladie.

Tous les cas de choléra constatés jusqu'aujourd'hui ont été l'objet des observations les plus minutieuses, et de sérieuses investigations des gens de l'art, sur le tempérament, les habitudes et le régime ordinaire des malades. Parmi les résultats de ces études, l'on cite l'usage du sucre raffiné, comme moyen préventif. Le célèbre docteur Coste, qui, en 1832 et 1849, a suivi pas à pas la marche du choléra, a fait sur ses causes de sérieuses découvertes. Il a remarqué qu'il sévissait principalement parmi les classes de la société qui consomment peu ou point de sucre ; il considère le sucre comme un tonique précieux propre à assainir tous les aliments. Dans un mémoire qu'il a publié à cet effet, il engage tous ses confrères à vérifier les effets qu'il a observés lui même, c'est-à-dire, que sur vingt malades du choléra, dix-huit ne consomment pas de sucre, soit par goût, soit à cause de leur position précaire. Dans ses mémoires, le docteur Coste défend expressément l'excès des liqueurs fortes, il recommande surtout l'emploi du sucre dans tous les aliments et boissons, et principalement dans les légumes ; il recommande aussi l'usage de l'eau sucrée mêlée de vin comme boisson légère et tonique. *(Emancipation.)*

— La Toscane a deux grandes villes : Florence, qui a 80.000 habitants, et Livourne, qui en a 75,000.

Livourne est une très forte et très belle ville, ayant un port magnifique, une citadelle, un arsenal, etc., etc.

Elle est située sur la Méditerranée, à 22 lieues de Florence et 58 de Rome ; voisine de Civita-Vecchia, que nos troupes sont allées occuper.

Livourne est une ville toute moderne. Avant Cosme de Médicis Ier ce n'était qu'un petit village.

— Les bureaux de la Commission des secours fraternels, aux familles des détenus politiques, sont établis rue de l'Homme-Armé, 2.

On y reçoit tous les jours les souscriptions et les dons volontaires.

— L'instruction relative au drame de la rue de la Pépinière est enfin terminée, et la chambre des mises en accusation vient de renvoyer devant la cour d'assises Mme Carabit, M. Coëtlogon et M. Carabit. Mme Carabit est prévenue d'avoir commis le délit d'adultère, et M. Coëtlogon est prévenu de complicité de ce délit ; ce dernier est, en outre, accusé d'avoir commis sur la personne de M. Calixte Carabit une tentative d'homicide ayant pour but de favoriser la fuite et d'assurer l'impunité de l'auteur et du complice du délit d'adultère. M. Calixte Carabit est accusé d'avoir commis avec préméditation une tentative d'homicide volontaire sur la personne de Borgognon.

Me Chaix-d'Est-Ange s'est chargé de présenter la défense de M. Carabit.

— Le théâtre Choiseul vient d'obtenir encore un succès. Tout Paris voudra voir *Arlequin et Colombine* ou *Elle et Lui*, une des Œuvres de Capelle et Théaulon, jouée admirablement par deux jeunes artistes, Calvin et D e Clounde. Aujourd'hui 3e représentation.

CASINO DES ARTS. — Aujourd'hui samedi, grand concert vocal et instrumental dans lequel on entendra MM. Dervès, Bady, Deck, Louvergne et le comique Zoug, qui obtient chaque soir un grand succès. Mmes Cellini, Lucas, Deville et Appert, Exécution de la fantaisie sur le *Stabat Mater* de Rossini. L'orchestre, composé de 48 musiciens, sera conduit par Willent-Bordogni. Prix d'entrée 1 fr.

Bourse de Paris du 27 avril.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
5 0/0 j. du 22 mars. .	88 00	89 »	88 80	88 60	87 »
5 0/0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Omnium). .	» »	» »	» »	» »	» »
5 0/0 (Emprunt 1848) j. du 22 mars 1849 (Certif. Nus)	» »	» »	» »	» »	» »
Certificats de conversion d'Actions de Lyon, j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars. .	» »	» »	» »	» »	» »
3 0/0 j. du 22 déc. , .	57 20	57 30	56 90	55 90	56 50
Action de la Banque.	2400 »	2425 »	2400 »	2400 »	238 »
Obligations de la Ville	1105 »	1115 »	1110 »	1110 »	1190 »

4 canaux avec prime...	1065 »	Dº Dette inférieure.......	» »
4 canaux, Act. de jouis.	» »	Belgique, Emp. 1840...	» »
Bourgogne, j. d'avril....	» »	Belgique, Empr. 1842..	» »
Bourgogne, Act. de j....	» »	Belgique, Trois 0/0.......	» »
Caisse hypothécaire....	» »	Belgique, Banque (1835).	» »
Récép. de Rothschild...	87 »	Deux 1/2 hollandais.....	» »
Emprunt romain........	78 1/2	Empr. portugais 5 0/0...	» »
Emprunt d'Haïti........	» »	Emprunt du Piémont...	877 50
Espagne, dette active..	» »	Lots d'Autriche...........	» »
Dette diff. sans intérêt.	» »	Min. de la Grand'Combe.	» »
Dette passive............	» »	Zinc Vieille-Montagne..	3100 »
Trois 3 0/0 1841..........	33 1/8		

FIN COURANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd.
Trois 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	57 25	57 50	56 75	56 75	55 50
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 en liquidat.	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	89 10	89 50	86 60	88 70	87 »
Prime fin courant .	93 40	91 »	94 90	94 50	85 50
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0, Empr. 1848, en liquidation. .	» »	» »	» »	» »	» »
Fin courant	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin courant .	» »	» »	» »	» »	» »
Prime fin prochaine	» »	» »	» »	» »	» »
Réc. de Rothschild, fin courant.	87 »	» »	» »	87 »	» »
Trois 0/0 Belge. . . .	» »	» »	» »	» »	» »
Cinq 0/0 Belge	94 »	» »	» »	94 »	» »

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

SPECTACLES DU 28 AVRIL 1849.

THÉATRE DE LA NATION. —
THÉATRE-FRANÇAIS. — Adrienne Lecouvreur.
OPÉRA-COMIQUE. — Les Montenégrins, la Marquise.
SECOND THEATRE-FRANÇAIS. —
THÉATRE-HISTORIQUE.—La Jeunesse des Mousquetaires.
GYMNASE. — Le Bouquet de violettes, Gardée à vue, l'Article 213, Coup de canif.
VARIÉTÉS. — La Paix, le Vendredi, le Lion, Lauzun.
VAUDEVILLE. — Les Prétendans, Deuxième numéro de la Foire aux idées, J'attends un omnibus, Breda Street.
THÉATRE MONTANSIER. — Représentation extraordinaire.
PORTE SAINT-MARTIN.—
AMBIGU. — Louis XVI et Marie-Antoinette.
GAITÉ. — Marceau, Gracioso.
THÉATRE-NATIONAL.—
FOLIES-DRAMATIQUES. — Mathieu, Mme Gibon et Mme Pochet, Gibier du roi, Bamboche.
DÉLASSEMENTS-COMIQUES. — Culottes et Cotillons, la Père Marcel, Ce qui manque aux Grisettes.
THÉATRE-CHOISEUL.—La Barbe impossible, Elle lui, le fils du Rempailleur, Grands fantasmagorie.
CIRQUE-NATIONAL.—Champs-Elysées.—Ouverture, à 8 heures Soirée équestre.
THÉATRE DE LUXEMBOURG.—Mariage d'amour, la Californie.
SALLE VALENTINO, rue Saint-Honoré, 369.—Soirées dansantes, les mardis, samedis et dimanches.
CASINO DES ARTS. — Boulevard Montmartre, 12. Tous les soirs à sept heures grand concert. Prix, 1 fr.
SPECTACLES-CONCERTS.—Tableaux vivants.
DIORAMA (Bazar Bonne Nouvelle). — Vue de l'Eglise Saint-Marc.
PANORAMA.—Champs-Elysées.—Bataille d'Eylau.
JARDIN-D'HIVER—Champs-Elysées. — Promenades de jour, Marché aux Fleurs permanent, Cabinet de lecture gratuit. Salle d'exposition.—Prix : 1 fr.
CLOSERIE DES LILAS. —Bals les Dimanche, Lundi et Jeudi.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Ce.